

2011\_B033

**OBJET : Politique Culturelle - Politique Culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations avec convention d'objectifs - Tournées communautaires**

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Maryse JOISSAINS, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

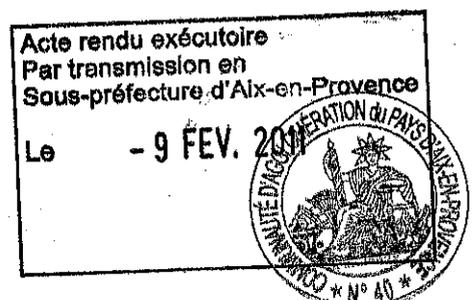
**Excusé(e)s avec pouvoir :**

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

**Excusé(e)s :**

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.



## BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Bonfillon

**Objet : Politique Culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations avec convention d'objectifs - Tournées Communautaires**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 19.10.01 la Communauté décidait de la création d'un Fonds d'intervention permettant d'aider financièrement les initiatives culturelles de portée intercommunale développées par les associations ou les communes membres. Les tournées communautaires sont des opérations en rapport avec la « politique culturelle communautaire » dont la diffusion dépasse le strict cadre communal (expositions, spectacles, ateliers pédagogiques...), à ce titre elles nécessitent une convention d'objectifs quelque soit le montant. Cette délibération concerne 23 associations pour un montant total de 369 031 €.

Les tournées communautaires sont des opérations en rapport avec la « politique culturelle communautaire » et dont la diffusion dépasse le strict cadre communal (expositions, spectacles, ateliers pédagogiques...). La diffusion de ces opérations sur une partie variable du territoire communautaire a justifié la décision des membres de la Commission Culture de soutenir financièrement ces opérations au delà des 30% du budget prévisionnel de l'opération.

Un appel à projet auprès d'opérateurs culturels a été mené pour l'année 2011. De nombreuses propositions nous sont parvenues.

Il a été décidé qu'un montant d'environ 16 000 € serait octroyé à chaque commune, celles-ci ont donc procédé à leurs choix en conséquence. Au final, trente quatre de ces propositions ont été retenues.

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base de la liste ci-jointe de procéder à l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations. Ces dossiers ont reçus un avis favorable de la Commission Culture du 8 septembre 2010 consacrée aux tournées communautaires.

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Bureau Communautaire 2005-B086 du 08 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions ;

VU la délibération A 2009/143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **D'APPROUVER le versement de :**

-36 630 € à l'association Karnavires pour une tournée communautaire sur 5 communes, spectacles de rue « Nuit de lumière » et « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre ». N° GU : 2011-00011.

-17 895 € à l'association Théâtre du Maquis pour une tournée communautaire sur 3 communes, représentations théâtrales « Les Bougres #0 ». N° GU : 2011-00014.

- 42 000 € à l'association ARTESENS PACA pour une tournée communautaire sur 10 communes, expositions « La joconde est dans l'escalier ». N° GU : 2011-00004.

-11 000 € à l'association Murmures de cailloux pour une tournée communautaire sur 1 commune, spectacles jeune public «Contes au jardin autour de la Méditerranée». N° GU : 2011-00005.

-7 000 € à l'association Cocktail Théâtre pour une tournée communautaire sur 2 communes, représentations théâtrales «De toutes beautés ». N° GU : 2011-00006.

- 7 606 € à l'association Debrid'Arts Productions pour une tournée communautaire sur 4 communes, spectacles jeune public «Tu m'écoutes?». N° GU : 2011-00007.
- 20 000 € à l'association La tête dans les nuages pour une tournée communautaire sur 10 communes, représentations théâtrales «Matière à rire». N° GU : 2011-00022.
- 20 820 € à l'association Art Mania pour une tournée communautaire sur 6 communes, concerts musique classique «Duo Darius Milhaud». N° GU : 2011-0036.
- 10 390 € à l'association Jazz en voix pour une tournée communautaire sur 4 communes, concerts musique actuelles «Florence Tu Hong 4tet». N° GU : 2011-0034.
- 13 800 € à l'association L'Auguste Théâtre pour une tournée communautaire sur 5 communes, spectacles jeune public «L'arche part à 8 h». N° GU : 2011-00039.
- 9 000 € à l'association Cie La Rumeur pour une tournée communautaire sur 3 communes, représentations théâtrales «Le Ciné pianographe». N° GU : 2011-00039.
- 9 620 € à l'association Texte et Projets (Cie Nieto) pour une tournée communautaire sur 2 communes, représentations théâtrales «Le facteur de Néruda». N° GU : 2011-00051.
- 8 200 € à l'association Voice Gang pour une tournée communautaire sur 5 communes, concerts musique actuelles «Concert de jazz vocal». N° GU : 2011-0049.
- 13 600 € à l'association L'Epice-rit pour deux tournées communautaires sur 11 communes pour l'une et 2 communes pour l'autre, spectacles jeune public «Le Printemps au Japon» et «Le chœur des affreux». N° GU : 2011-00058.
- 31 000 € à l'association Quartiers Nord pour deux tournées communautaires sur 8 communes pour l'une et 1 commune pour l'autre, représentations théâtrales «Dégun de la Canebière» et concert musique actuelle «L'épreuve par trois». N° GU : 2011-00054.
- 4 750 € à l'association Cie Eponyme pour une tournée communautaire sur 5 communes, représentations théâtrales «Passe-passe». N° GU : 2011-00066.
- 6 300 € à l'association Cie après le pluie pour une tournée communautaire sur 2 communes, représentations théâtrales «La vie à tout coeur». N° GU : 2011-00040.
- 12 520 € à l'association Philharmonique de la Roquette pour une tournée communautaire sur 4 communes, concert «Ciné/concert». N° GU : 2011-00080.

-7 100 € à l'association La Pétoule Avenue pour une tournée communautaire sur 2 communes, concerts musique classique « Age vole trio ». N° GU : 2011-0083.

-3 500 € à l'association Perspectives pour une tournée communautaire sur 3 communes, expositions « Prendre l'air ». N° GU : 2011-0090.

-43 600 € à l'association La Boîte à Mus' pour deux tournées communautaires sur 4 communes pour l'une et 8 communes pour l'autre, concerts musique actuelle « Cotton candies : As time as goes by » et danse « Ensemble Musiterrannée : Du flamenco en particulier ». N° GU : 2011-00133.

- 13 500 € à l'association Danse Harmonie pour une tournée communautaire sur 3 communes, danse « Voce Corpus ». N° GU : 2011-00146

-19 200 € à l'association Atelier du Possible pour une tournée communautaire sur 4 communes, représentations théâtrales « Argentina ». N° GU : 2011-00106.

➤ **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs type à conclure avec les associations bénéficiaires, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

➤ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents ;

➤ **DE DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 65 74.

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Bilan N-1	Montant accordé	Remarques	Date Commission
2011-00011	KARNAVIRES	5 Communes : Pertuis, St Cannat, La Roque, Lambesc et Fuveau	Tournée Spectacles de rue "Nuit de Lumière" et "Nul n'entre ici s'il n'est géomètre"	2011	10 000 €	36 630 €	36 630 €		36 630 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00014	Théâtre du Maquis	3 communes: Châteauneuf-le-Rouge, Trets et Eguilles	Tournée théâtre "Les Bougres#0"	2011	36 000 €	17 895 €	17 895 €		17 895 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00004	ARTESENS PACA	10 communes: Le Puy Ste Réparate, Trets, Ventabren, Venelles, Aix en Pce (Musée Granet), Le Tholonet, BBA, Pertuis, Simiane, Châteauneuf	Tournée exposition "La Joconde est dans l'escalier"	2011	23 000 €	62 148 €	42 000 €		42 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00005	Murmures de cailloux	1 commune: Peynier	Tournée jeune public: "Contes au jardin autour de la Méditerranée"	2011	1ère demande	11 300 €	11 000 €	-	11 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00006	Cocktail Théâtre	2 communes: Venelles et Simiane-Collongue	Tournée Théâtre "De toutes beautés"	2011	1ère demande	58 000 €	7 000 €	-	7 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010

2011-00007	Debrid'Arts Productions	4 communes: Vitrolles (x2 représentations); St Marc Jaumegarde; Lambesc; Meyreuil	Tournée jeune public "Tu m'écoutes?"	2011	5 400 €	7 606 €	7 606 €	7 606 €	—	7 606 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00022	La tête dans les nuages	10 communes: Meyrargues; Peynier; Les Pennes-Mirabeau; Saint-Paul-Lez-Durance; Coudoux, Trets, Saint-Marc, Saint-Estève, Mimet, Eguilles	Tournée Théâtre "Matière à rire"	2011	1ère demande	20 000 €	20 000 €	20 000 €	—	20 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00036	ART MANIA	6 communes: Le Tholonet; Les Pennes-Mirabeau; Saint-Paul-Lez-Durance; Saint-Marc; Le Puy Sainte Réparate; Cabriès	Tournée musique classique "Duo Darius Milhaud"	2011	20 100 €	20 820 €	20 820 €	20 820 €	—	20 820 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00034	Jazz en Voix	4 communes: Peyrolles; Rousset; Meyreuil; Cabriès	Tournée musique actuelle "Florence Tu Hong 4tet"	2011	1ère demande	10 390 €	10 390 €	10 390 €	—	10 390 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010

2011-00039	L'Auguste Théâtre	5 Communes : Simiane-Collongue; Vitrolles (x2 représentations), Rousset, Venelles; Le Puy Sainte Réparate	Tournée jeune public "L'arche part à 8h"	2011	11 000 €	14 400 €	13 800 €	13 800 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00026	Cie La Rumeur	3 communes: Pertuis, Les Pennes Mirabeau, Aix en Provence	Tournée Théâtre: "Le Cinéplanographe"	2011	33 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00051	Texte et Projets (Cie Nieto)	2 communes: Meyrargues et Lambesc	Tournée Théâtre: "Le Facteur de Néruda" d'Antonio Skarmeta	2011	1ère demande	9 620 €	9 620 €	9 620 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00049	Voice Gang	5 communes: Le Tholonet; Saint-Paul-Hez-Durance; Pertuis; Coudoux; Saint-Cannat	Tournée musique actuelle "Concert de jazz vocal"	2011	1ère demande	8 200 €	8 200 €	8 200 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010

2011-00058	L'Epice rit	11 communes: Les Pennes-Mirabeau; Vitrolles (x3 représentations); Saint-Paul; Coudoux, La Roque, Châteauneuf-le-Rouge; Saint-Marc- Jaumegarde, Saint-Estève- Janson; Meyreuil; Mimet et Le Puy Sainte Réparate	Tournée jeune public: "Le Printemps au Japon"	2011	1ère demande	24 400 €	11 200 €	—	11 200 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00058	L'Epice rit	2 communes: La Roque d'Anthéron et Saint Estève Janson	Tournée Jeune public: "Le chœur des Affreux"	2011	1ère demande	15 200 €	2 400 €	—	2 400 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00054	Quartiers Nord	8 communes: Le Tholonet; Peynier; Saint-Paul; Coudoux; Saint Cannat; Les Pennes-Mirabeau; Mimet; Saint-Estève-Janson	Tournée musicale actuelle "L'épreuve par trois"	2011	32 400 €	20 000 €	20 000 €		20 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00054	Quartiers Nord	1 commune: Rognes	Tournée Théâtre/musique "Degun de la canebière"	2011	-	11 000 €	11 000 €		11 000 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010

2011-00066	Compagnie Eponyme	5 communes: Peyrolles; Les Pennes-Mirabeau; Saint-Marc; Fuveau; Saint-Estève	Tournée Théâtre "Passe-passe"	2011	1ère demande	4 750 €	4 750 €	—	4 750 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00040	Cie Après la pluie	2 communes : Le Tholonet et Les Pennes-Mirabeau	Tournée Théâtre "La vie à tout cœur"	2011	1ère demande	6 300 €	6 300 €	—	6 300 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00080	Le Philharmonique de la Roquette	4 communes: La Roque d'Anthéron, Lambesc, Meyreuil et Cabriès	Tournée Ciné/concert	2011	18 000 €	12 520 €	12 520 €	—	12 520 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00083	La Pétoule Avenue	2 communes: Peyrolles et Meyrargues	Tournée musique classique "Age vole trio"	2011	1ère demande	7 100 €	7 100 €	—	7 100 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00090	Perspectives	3 communes: Bouc-Bel-Air, Peyrolles et Aix	Tournée exposition "Prendre l'air"	2011	3 000 €	12 600 €	3 500 €	—	3 500 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-000	La boîte à Mus'	4 communes: Ventabren; Coudoux; Saint-Marc; Fuveau.	Tournée Danse: Ensemble Musiterranée "Du flamenco en particulier"	2011	1ère demande	15 200 €	15 200 €	—	15 200 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010

2011-000	La boîte à Mus'	8 communes: Mimet, Châteauneuf-le-Rouge, Meyrargues, Saint-Marc, Ventabren, Puylobier, Coudoux, Vitrilles	Tournée Musique Actuelle: Cotton Candies 'As time as goes by"	2011	1ère demande	28 400 €	28 400 €	28 400 €	—	28 400 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00	Danse Harmonie	3 communes: Fuveau, Meyreuil et Puylobier	Tournée Danse: "Voce Corpus": chants polyphoniques Corses et Danse contemporaine	2011	1ère demande	13 500 €	13 500 €	13 500 €	—	13 500 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
2011-00106	Atelier du Possible	4 communes: Saint-Cannat; Saint-Estève; Mimet; Eguilles	Tournée Théâtre/Musique "Argentina"	2011	45 155 €	19 200 €	19 200 €	19 200 €		19 200 €	Tournée Communautaire 2011	08/09/2010
<b>Total</b>										<b>369 031 €</b>		
Tournées												

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2011 «TOURNEE COMMUNAUTAIRE»**

---

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1,  
représentée par Monsieur Jean BONFILLON, son Vice-Président délégué à la Politique et  
aux équipements Culturels ;  
désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

**Et**

***L'Association dénommée « ... »***

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé .....N° siret :  
.....code....., représentée par son Président, .....;  
désignée sous le terme l' « association »,

D'autre part.

## Préambule

La Communauté du Pays d'Aix est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions culturelles accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste

- ▶ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire communautaire, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
- ▶ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- ▶ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l' « **association** » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Organisation d'une Tournée Communautaire  
(Communes / Représentations )

A cette fin, l' « **association** » s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2011**.

## ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

Le programme de diffusion de la manifestation est prévu pour l'année 2009.

En conséquence, la présente convention est conclue pour la durée de l'opération.

## ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

### 3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'« association » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

L'« association » s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'« association » assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

### 3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

### 3.3. Communication

L'« association » s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

L' « association » s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

L' « association » s'engage à faire figurer sur les supports d'information la formule suivante : « Tournée organisée et financée par la Communauté du Pays d'Aix » et à faire connaître cette obligation à chacune des municipalités accueillantes.

### **3.3. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix**

La participation financière de la Communauté s'élève à .....Euros.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

Pour les subventions inférieures à 10 000 €, la totalité de la subvention sera versée à la signature de la convention.

Pour les subventions supérieures à 10 000 €, un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée à l' « association » à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation d'une part, du rapport d'activité comprenant obligatoirement les attestations de réalisation de la Tournée fournies par les Communes accueillantes et d'autre part, du compte financier de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

### **3.5. Ajustement de la subvention**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par l' « association » (pourcentage validé par le Conseil de Communauté pour les subventions culturelles).

## **ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION**

### **4.1. Statuts**

L' « association » s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association.

### **4.2. Compte de résultats – bilan**

L' « association » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si l' « association » est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

### **4.3. Contrôle**

L' « association » s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **4.4. Suivi**

L' « association » s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **4.5. Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l' « association » auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

#### **ARTICLE 5 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

#### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour l'Association

Le Vice – Président, délégué  
à la Politique et aux équipements culturels

Le Président

Jean BONFILLON

Annexe : budget prévisionnel de l'opération

**OBJET : Politique Culturelle - Politique Culturelle - Fonds d'intervention à destination des associations avec convention d'objectifs - Tournées communautaires**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

